

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

Multi-Surface citro cleaner

désignation du mélange

UFI 6S0X-E8PC-U00M-HHMH

Synonymes Aucun(e)(s).

Code de produit BDS002604

Date de publication le 26-Mai-2020

Numéro de version 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyants - Dégraissants

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe CRC Industries Europe byba

Adresse Touwslagerstraat 1

9240 Zele Belgique

 Téléphone
 +32(0)52/45.60.11

 Fax
 +32(0)52/45.00.34

 E-mail
 hse@crcind.com

 Site web
 www.crcind.com

**1.4. Numéro d'appel** Téléphone .: +32(0)52/45.60.11 (office hours)

d'urgence

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Centre antipoison national 070 245 245 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit

sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Dangers physiques** 

Aérosols Catégorie 1 H222 - Aérosol extrêmement

inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 H315 - Provoque une irritation

cutanée.

cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 H319 - Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 - Peut provoquer une allergie

200 5 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Catégorie 3 effets narcotiques

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Dangers pour l'environnement** 

Dangers pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2 H411 - Toxique pour les

long terme organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour la santé La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une

combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Dangers physico-chimiques Le classement est basé sur méthode de calcul.

Nom de la matière : Multi-Surface citro cleaner - Manufacturers BDS002604 Version n° : 01 Date d'émission : le 26-Mai-2020

#### Résumé des dangers

Aérosol CONTENU SOUS PRESSION.

Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient: Alcool isopropylique, Orange, douce, extraits

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Mentions de mise en garde

#### Prévention

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

**Intervention** Donnée inconnue.

**Stockage** 

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Conformément au règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents et ses modifications ; Contient :

hydrocarbures aliphatiques 5-15%

parfums

Limonène.

2.3. Autres dangers Ce mélange ne répond pas aux critères des substances vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

# Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro I index	Remarques
Alcool isopropylique	75 - 100	67-63-0 200-661-7	01-2119457558-25	603-117-00-0	
Classification :	Flam. Liq. 2;H225, Eye	Irrit. 2;H319, STOT	SE 3;H336		
Orange, douce , extraits	5 - 10	8028-48-6 232-433-8	01-2119493353-35	-	
Classification :	Flam. Liq. 3;H226, Asp. Acute 1;H400, Aquatic 0		Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H	317, Aquatic	
Dioxyde de carbone	1 - 5	124-38-9 204-696-9	Exempt	-	#
Classification :	Press. Gas;H280				

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACI	Numéro I index	Remarques
Alcool éthylique	1 - 5	64-17-5 200-578-6	01-2119457610-43	603-002-00-5	
Classification:	Flam. Liq. 2;H225, Eye I	Irrit. 2;H319			
Méthyléthylcétone	0 - 1	78-93-3 201-159-0	01-2119457290-43	606-002-00-3	#
Classification :	Flam. Liq. 2;H225, Eye I	Irrit. 2;H319, STOT	SE 3;H336		

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M: facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures

de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant Contact avec les yeux des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter

un médecin si une irritation se développe et persiste.

Dans le cas improbable d'une ingestion, contacter un médecin ou un centre antipoison. Rincer la Ingestion

bouche.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation sévère des veux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Aérosol extrêmement inflammable. Risques généraux d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Movens d'extinction inappropriés

Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

du mélange

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour éviter toute accumulation de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bonbonne vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de pulvérisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation du produit ou attendre que la surface vaporisée soit totalement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à toute autre source d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Cette matière peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS). Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne) : 2B (Bombes aérosol et briquets)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La Belgique. Valeurs limites d'exp Composants	oosition Type	Valeur	
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	VME	1907 mg/m3	
		1000 ppm	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	VLCT	1000 mg/m3	
		400 ppm	
	VME	500 mg/m3	
		200 ppm	
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	VLCT	54784 mg/m3	
		30000 ppm	
	VME	9131 mg/m3	
		5000 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	VLCT	900 mg/m3	

Composants	Туре	Valeur
		300 ppm
	VME	600 mg/m3
		200 ppm

# UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Туре	Valeur	
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	VME	9000 mg/m3	
		5000 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	VLCT	900 mg/m3	
		300 ppm	
	VME	600 mg/m3	
		200 ppm	

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

D۵	miil	atio	a a á	nára	ı۱۸
70	DUI	auo	n ae	nera	ue

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)			
À court terme, Locaux, Inhalation Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, orale	950 mg/m3 206 mg/kg pc/jour 87 mg/kg pc/jour	40 20	irritation des voies respiratoires Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation Long terme, systémique, orale	319 mg/kg pc/jour 89 mg/m3 26 mg/kg pc/jour	2 2 2	Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)			
Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation Long terme, systémique, orale	412 mg/kg pc/jour 106 mg/m3 31 mg/kg pc/jour	2 2 2	Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée
<u>Travailleurs</u>			
Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)			
À court terme, Locaux, Inhalation Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation	1900 mg/m3 343 mg/kg pc/jour 950 mg/m3	24	irritation des voies respiratoires Toxicité à dose répétée
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation	888 mg/kg pc/jour 500 mg/m3	1 1	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)			
Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation	1161 mg/kg pc/jour 600 mg/m3	1 1	Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée
ncentrations prédites sans effet (PNEC)			
Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)			
CNTP Eau de mer Eau douce	580 mg/l 0,79 mg/l 0,96 mg/l	10 100 10	
Empoisonnement secondaire Rejets intermittents Sédiments (eau de mer)	0,38 g/kg 2,75 mg/l 2,9 mg/kg	90 100	Oral

	Sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg		
	Sol	0,63 mg/kg	1000	
Alc	ool isopropylique (CAS 67-63-0)			
	Eau de mer	140,9 mg/l	1	
	Eau douce	140,9 mg/l	1	
	Empoisonnement secondaire	160 mg/kg	30	Oral
	Sédiments (eau de mer)	552 mg/kg		
	Sédiments (eau douce)	552 mg/kg		
	Sol	28 mg/kg		
Mé	thyléthylcétone (CAS 78-93-3)			
	CNTP	709 mg/l	1	
	Eau de mer	55,8 mg/l	1	
	Eau douce	55,8 mg/l	1	
	Empoisonnement secondaire	1000 mg/kg	30	Oral
	Sédiments (eau de mer)	284,7 mg/kg		
	Sédiments (eau douce)	284,74 mg/kg		
	Sol	22,5 mg/kg	1	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection

conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

de protection.

Protection des yeux/du

visage

Utiliser une protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection de la peau

- Protection des mains Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN

374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée

d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Contact intégral : Matériau des gants : Nitrile. Porter des gants avec un délai de rupture de 480 minutes. Épaisseur

minimale des gants 0.38 mm.

- Autres Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire** Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

**Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle,

telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physiqueLiquide.FormeAérosolCouleurIncolore.OdeurAgrumes

Seuil olfactif Donnée inconnue.

pH Sans objet.

Point de fusion/point de

congélation

-114,1 °C (-173,4 °F) évalué

Nom de la matière : Multi-Surface citro cleaner - Manufacturers

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair 12 °C (53,6 °F) Coupelle fermée

Taux d'évaporationDonnée inconnue.Inflammabilité (solide, gaz)Donnée inconnue.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure

d'inflammabilité (%)

1,8 en % évalué

12 en % évalué

limite supérieure d'inflammabilité (%)

Pression de vapeurDonnée inconnue.Densité de vapeurDonnée inconnue.

Densité relative 0,8 g/cm3

Température pour densité 20 °C (68 °F)

relative

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Soluble dans l'eau

Coefficient de partage: BLANK

n-octanol/eau Température

> 200 °C (> 392 °F)

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition
Viscosité
Donnée inconnue.

Propriétés explosives
Non explosif.
Propriétés comburantes
Non comburant.

9.2. Autres informations

Famille chimique Nettoyant COV 780 g/l

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

**10.2. Stabilité chimique** Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter** Éviter les températures élevées. Eviter les températures supérieures à la température de

Acides. Agents oxydants forts. Chlore. Isocyanates

décomposition.

10.5. Matières incompatibles

oduits de Oxydes de carbone.

10.6. Produits de

décomposition dangereux

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut provoquer somnolence ou vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. L'inhalation

prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire

d'exposition professionnelle peu probable.

**Symptômes** Peut provoquer somnolence ou vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation sévère

des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption

cutanée.

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Résultats d'essais Composants **Espèce** 

Orange, douce, extraits (CAS 8028-48-6)

Aiguë Cutané Liquide

DL50 Lapin 5000 mg/kg pc/jour

Oral Liquide

**DL50** 2000 mg/kg/j.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations** Donnée inconnue.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résultats d'essais Composants **Espèce** 

Orange, douce, extraits (CAS 8028-48-6)

**Aquatique** 

Aiguë

CL50 Crustacé Daphnie  $> 924 \mu g/L, 48 h$ Poisson CL50 Poisson  $> 770 \mu g/L, 96 h$ 

12.2. Persistance et

dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

n-octanol/eau (log Kow) Alcool éthylique

-0,31 Alcool isopropylique 0,05

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne répond pas aux critères des substances vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création

photochimique de l'ozone.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de Emballage contaminé

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser

des récipients vides.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément aux

réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **ADR**

14.1. Numéro ONU UN1950 **AÉROSOLS** 14.2. Désignation officielle

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 2.1 Risque subsidiaire

No. de danger (ADR) Donnée inconnue.

Code de restriction en

tunnel

ADR/RID - Code de 5F

classification:

14.4. Groupe d'emballage Sans objet 14.5. Dangers pour Non

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par

l'utilisateur

manipulation.

## **IATA**

UN1950 14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle **AÉROSOLS** 

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 2.1 Risque subsidiaire

Sans objet 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par

l'utilisateur

manipulation.

**IMDG** 

UN1950 14.1. Numéro ONU **AÉROSOLS** 14.2. Désignation officielle

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 2.1 Risque subsidiaire

Sans objet 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour l'environnement **Polluant marin** Non **EmS** F-D,S-U

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

14.7. Transport en vrac Non établi.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

Nom de la matière : Multi-Surface citro cleaner - Manufacturers BDS002604 Version n°: 01 Date d'émission : le 26-Mai-2020



# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par **I'ECHA** 

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

### Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Alcool éthylique (CAS 64-17-5)

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

#### Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) Autres réglementations

et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses Réglementations nationales

modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Liste des abréviations

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ETA: Estimation de toxicité aiguë selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP).

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

Plafond: Valeur limite plafond d'exposition à court terme.

CEN: Comité européen de normalisation.

CLP: Classification, Labeling and Packaging REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures (Classification, étiquetage et emballage - RÈGLEMENT (CE) nº 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)).

PRP: Potentiel de réchauffement de la planète.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

GRV: Grand récipient pour vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MAK: Maximale Arbeitsplatzkonzentration - DFG (Threshold limit values Germany (Valeurs limites d'exposition - Allemagne)).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (Réglement (CE) no 1907/2006 relativement à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques).

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Short-term Exposure Limit (Valeur limite d'exposition à court terme).

TLV: Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition).

TWA : Moyenne pondérée dans le temps. COV : Composés organiques volatils.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

#### **Références** Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Aucun(e)(s).

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision Informations de formation Clause de non-responsabilité

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

CRC Industries Europe byba ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.